

High Commission
For the Republic of Cameroon
In Canada



Haut-Commissariat
Pour la République du Cameroun
Au Canada

No 029 /HCO/cc

Ottawa, le 18 AOUT 2020

COMMUNIQUÉ:

-A l'attention des étudiants internationaux-

Le Haut-Commissariat pour la République du Cameroun rappelle à la Communauté camerounaise que Affaires Mondiales Canada (AMC) a **mis à jour un document ressource** qui présente des informations pertinentes pour les **étudiants internationaux** par rapport à la gestion de l'actuelle **pandémie COVID-19**.

A cet effet, les potentiels **concernés** sont invités à **consulter** le **site internet ÉduCanada d'Affaires Mondiales Canada suivant : Coronavirus (COVID-19- renseignements pour les étudiants internationaux**, pour de plus amples informations.

Quelques-unes de ces **informations**, contenues dans le document joint au présent communiqué, portent sur des points tels que : la **validité des permis d'études** et l'**admissibilité aux permis de travail post-diplôme** (préparés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada-IRCC), la **Prestation canadienne d'urgence** (préparée par Emploi et Développement social Canada-EDSC) et les **orientations générales liées au logement** et à la **santé des étudiants**, entre autres.

Vu l'importance des points ci-dessus évoqués, il est urgent pour chaque étudiant ou postulant étudiant au Canada de **bien lire** ces précieuses **informations**, afin d'explorer toute opportunité d'en **tirer meilleur profit**.

P.i.: 01(4 p.)
-Document ÉduCanada



Anu 'a-Gheyle Solomon Azoh-Mbi
(Haut-Commissaire)

Copie:
-MINREX
-MINESUP



EduCanada[®]

Un monde de possibilités

A world of possibilities

Accueil > Planifier vos études

> Coronavirus (COVID-19) – mise à jour à l'intention des étudiants Internationaux

Coronavirus (COVID-19) – renseignements pour les étudiants internationaux

La Direction de l'éducation internationale d'Affaires mondiales Canada est heureuse de fournir les renseignements et les conseils suivants qui pourraient être utiles aux étudiants internationaux. Les ressources énumérées fournissent des renseignements sur les questions liées aux permis d'études, ainsi que sur les restrictions et les exemptions de voyage qui peuvent toucher les étudiants étrangers, et sur les programmes du gouvernement du Canada auxquels les étudiants internationaux peuvent être admissibles.

Le Canada apprécie profondément les étudiants internationaux qui ont choisi d'étudier au Canada et la contribution qu'ils apportent à nos établissements d'enseignement, à nos communautés et à notre pays. Bien que les circonstances actuelles soient difficiles, nous espérons que vous sentirez soutenu par vos établissements d'accueil canadiens et les communautés dans lesquelles vous vivez, que vous soyez un étudiant de première année, un futur diplômé, un étudiant d'échange ou un chercheur invité.

Nous encourageons les personnes à lire toutes les informations disponibles sur chaque site Web gouvernemental répertorié et à consulter régulièrement ces sites pour obtenir les dernières informations relatives à leur situation.

Pour les étudiants internationaux en particulier

- Les étudiants internationaux qui restent au Canada peuvent demander le renouvellement de leur permis d'études et peuvent continuer à étudier et à travailler pendant le traitement de leur demande de renouvellement.
- À l'heure actuelle, les étudiants internationaux qui détenaient un permis d'études valide approuvée le 18 mars 2020 ou avant cette date, pourront se rendre au Canada.
- Si un permis d'études a été délivré à un étudiant international après le 18 mars 2020, il n'est actuellement pas autorisé à se rendre au Canada.

Statut d'immigration et voyages connexes

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a publié des informations détaillées sur les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur [l'immigration, les réfugiés, la citoyenneté et les services de passeport](#).
- Le site susmentionné contient des informations, des questions et des réponses précises relatives, entre autres, à ce qui suit :
 - [Travailleurs, étudiants et visiteurs](#)

- **Admissibilité au permis de travail post diplôme**
 - **Étudiants internationaux fournissant des services essentiels**
 - Orientation dans les situations où le statut d'un étudiant international **a expiré**, ou est sur le **point d'expirer**
 - **Restrictions et exemptions de voyage**, y compris des détails sur les **exemptions pour certains étudiants internationaux**
 - **Bureaux de l'IRCC et les centres de réception des demandes de visa**
 - **Présenter une demande de permis d'études de l'extérieur du Canada**
 - **Biométrie**
- **Mise à jour 2020/15/07** : IRCC à annoncer de nouvelles mesures temporaires concernant le statut légal au Canada, les permis d'études, et la Programme de permis de travail postdiplôme.
 - En raison de la pandémie et des défis connexes, une nouvelle politique d'intérêt public a été mise en œuvre afin de prolonger le délai de présentation des demandes de rétablissement du statut au-delà du délai actuel de 90 jours, et ce, pour tous les étrangers au Canada. Les anciens travailleurs, étudiants et visiteurs dont le statut a expiré après le 30 janvier 2020, et qui sont restés au Canada, disposeront maintenant jusqu'au 31 décembre 2020 pour demander le rétablissement de leur statut, à condition qu'ils répondent aux exigences du type de statut et de l'autorisation pour la restauration qu'ils ont demandée. Vous trouverez plus de détails sur le **site Web d'IRCC : Prolongation du statut des résidents temporaires qui ont présenté une demande de rétablissement de leur statut.**
 - Une **nouvelle** procédure d'approbation en deux étapes qui permettra les étudiants à commencer leurs programmes en ligne de chez eux d'abord par démontrer qu'ils ont été acceptés dans un établissement d'enseignement canadien, qu'ils disposent des fonds nécessaires, qu'ils sont admissibles au permis d'études et une approbation définitive, et la délivrance des permis quand les centres de réception des demandes de visa rouvriront et ils seront capables des données biométriques et d'autres documents nécessaires.
 - IRCC développe une « approbation de principe » qui NE garantit pas qu'ils recevront une approbation définitive de leur demande de permis d'études et qu'ils seront autorisés à voyager au Canada. Il est toujours possible qu'un demandeur reçoive une décision définitive négative concernant son permis d'études en raison de facteurs tels que l'inadmissibilité pour des raisons de criminalité ou de sécurité, ainsi que l'incapacité de prévoir l'évolution de la situation liée à la COVID-19 et de toute autre restriction de voyage connexe.
 - Les étudiants seraient permis de prendre en compte le temps passer à étudier en ligne à l'étranger pour ce qui est de leur permis de travail postdiplôme, s'ils ont présenté une demande de permis d'études et qu'au moins 50 % de leur programme d'études est suivi au Canada. Ce processus s'adresse aux étudiants qui commencent un programme d'études au trimestre d'automne et qui présentent une demande de permis d'études **avant le 15 septembre 2020**. Vous trouverez plus de détails dans **le communiqué de presse d'IRCC : Le ministre Mendicino annonce des changements visant à faciliter l'apprentissage en ligne pour les étudiants étrangers.**

Admissibilité aux prestations financées par le gouvernement du Canada

- Le gouvernement du Canada a instauré une série de mesures et de programmes dans le cadre de son **Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19**. Ce dernier comprend des mesures de soutien pour ceux qui font face à une perte de revenu en raison de la COVID-19, ainsi que des mesures ciblant les **jeunes, les étudiants du niveau postsecondaire et les récents diplômés**.
- Les étudiants internationaux sont invités à consulter la section du Plan portant sur le « **Soutien aux particuliers** », afin de se renseigner sur les mesures auxquelles ils peuvent être admissibles. Entre autres, cela pourrait inclure la Prestation canadienne d'urgence, la suppression des restrictions sur les heures travaillées pour les étudiants travaillant dans les services essentiels, et l'accès à un soutien en santé mentale. Veuillez noter que certaines mesures visant les étudiants peuvent ne pas être disponibles pour les étudiants internationaux.

L'Assurance-Emploi et la Prestation canadienne d'urgence

- Les étudiants Internationaux qui sont actuellement au Canada et qui répondent aux critères d'admissibilité du [Programme d'assurance-emploi \(AE\)](#) ou de la [nouvelle Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#) peuvent présenter une demande de prestations dans le cadre de l'un de ces programmes.
- Emploi et Développement social Canada a publié de l'information sur la nouvelle [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#) instaurée dans le cadre du [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#). Cette mesure s'adresse aux travailleurs du Canada qui ont perdu leur revenu d'emploi ou de travailleur autonome en raison de l'éclosion de la COVID-19.
- Consultez la page [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#) pour les informations les plus à jour, y compris :
 - [Questions et réponses](#), telles que :
 - [Comment présenter une demande](#) et
 - [Critères d'admissibilité](#), par exemple :
 - **Peut-on recevoir la Prestation canadienne d'urgence si l'on n'est pas citoyen canadien ou résident permanent?**
 - Oui, si vous répondez aux [critères d'admissibilité](#), à savoir résider au Canada et avoir un numéro d'assurance sociale valide.

Soutien aux étudiants internationaux travaillant dans un service essentiel

- Les étudiants Internationaux sont temporairement autorisés à travailler **plus** de 20 heures si :
 - Ils sont titulaires d'un permis d'études en cours de session d'études;
 - Ils sont autorisés à travailler hors campus;
 - Ils fournissent un service essentiel (p. ex. domaine des soins de santé, de l'infrastructure critique ou de la fourniture des aliments ou d'autres besoins essentiels).
- Ce changement de règle temporaire sera en vigueur jusqu'au 31 août 2020.
- Pour déterminer si votre travail est considéré comme une fonction ou un service essentiel, consultez le [Guide d'orientation sur les services et les fonctions essentielles au Canada pendant la pandémie de la COVID-19](#).

Informations à l'intention des étudiants titulaires de bourses financées par le gouvernement du Canada

- Affaires mondiales Canada (AMC) entretient des liens étroits avec les administrateurs de ses programmes de bourses d'études afin de déterminer les directives et le soutien dont ont besoin les bénéficiaires de bourses. Les personnes ayant des préoccupations doivent d'abord s'adresser à leur établissement d'accueil au Canada.
- Les étudiants Internationaux qui se trouvent actuellement au Canada dans le cadre de l'un des programmes d'échange d'étudiants, y compris le volet d'accueil au Canada du Programme d'échanges académiques Canada-Chine (PEACC), ont la possibilité de retourner dans leur pays d'origine et de terminer leurs études en ligne (si leur établissement offre cette possibilité). Il n'y aura aucune pénalité pour ce faire. Si un étudiant souhaite se retirer complètement du programme, il recevra tout de même un montant proportionnel de la bourse.
- Pour rester au courant des renseignements les plus récents sur les bourses d'études financées par le gouvernement du Canada, veuillez vous abonner au [Fil de nouvelles RSS d'ÉduCanada](#) et consultez notre page Facebook [@EduCanada.Officiel](#).

Soins de santé, y compris la santé mentale

- Le gouvernement du Canada accorde un financement de 7,5 millions de dollars à [Jeunesse, J'écoute](#), un service de soutien à l'échelle du pays qui est accessible 24/7. Ils offrent un service d'intervention professionnelle, d'information et de ressources, en français et en anglais. Le service est entièrement confidentiel et offre aux jeunes un soutien en matière de santé mentale dont ils ont grandement besoin pendant cette période difficile. [Vous pouvez](#)

- téléphoner, texter ou clavarder en ligne**, ou encore composez le 1-800-668-6868 pour parler avec un intervenant de Jeunesse, J'écoute à tout moment.
- Les étudiants Internationaux sont encouragés à prendre contact et à rester en communication avec leurs établissements d'accueil au Canada, en particulier le bureau des étudiants Internationaux, et leurs fournisseurs de soins de santé afin d'obtenir des informations sur les mesures et les aides en vigueur actuellement pour les étudiants Internationaux.
 - AMC communique régulièrement avec les associations canadiennes du secteur de l'éducation, qui représentent des établissements d'enseignement canadiens dans tout le pays. Nous croyons comprendre que les établissements canadiens fournissent de manière proactive un soutien psychologique et de santé mentale lié à la pandémie à leurs étudiants nationaux et Internationaux.
 - Nous encourageons également les étudiants à consulter régulièrement les ressources municipales, provinciales et territoriales en matière de santé publique pour obtenir des informations sur les directives et les mesures d'aide qui s'appliquent à leurs communautés d'accueil.

Logement

- Les étudiants Internationaux vivant sur le campus sont encouragés à prendre contact et à rester en communication avec leurs établissements d'accueil au Canada, en particulier le bureau des étudiants Internationaux, afin d'obtenir des informations sur les services de logement et les mesures d'aide en place actuellement à l'intention des étudiants Internationaux.
- Chaque établissement prend ses propres décisions en ce qui concerne les mesures de soutien et d'atténuation qu'elles offrent pour aider ses étudiants.
- AMC communique régulièrement avec les associations canadiennes du secteur de l'éducation, qui représentent des établissements d'enseignement canadiens dans tout le pays. Nous croyons comprendre que la majorité des établissements d'enseignement canadiens gardent leurs dortoirs sur les campus ouverts pour les étudiants Internationaux et les étudiants canadiens qui n'ont pas d'autre logement. Dans les cas où les logements sur les campus ne sont plus disponibles, les établissements travaillent en étroite collaboration avec les étudiants Internationaux pour les aider à trouver un logement.

Date de modification: 2020-07-28